



**PROCES VERBAL du
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
du 22 janvier 2025**

Etaient présent(e)s

- Madame RAFFOUX Marie-France, représentante titulaire des personnes accueillies, Présidente du CVS
- Monsieur TOSTAIN Claude, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame MOREAU Marie-Jeanne, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame LUZIER Caroline, Infirmière coordinatrice
- Madame MAUGER Lucie, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame VIVIER Laetitia, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame GAUVIN Lysiane, représentante titulaire des familles

Excusées

- Madame CLISSON Aurélie, représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Madame ROUSSEAU Laurence, représentante titulaire des professionnels
- Madame MARES Nadine, représentante titulaire des familles
- Madame BORDAS Marie-Paule, représentante des bénévoles

I. Fonctionnement du Conseil de la vie Sociale (CVS)

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2024

Le procès-verbal du CVS du 08 Novembre 2024 est lu par Mme LUZIER.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.



II. Thématique Règles de vie collectives et modalités de fonctionnement du service

Annexe tarifaire 2025

Mme LUZIER explique aux membres du CVS que suite à la parution dans le journal officiel le 23/12/24, l'autorisation d'augmenter les tarifs d'hébergement à hauteur de 3,21% maximum est validée.

Cette augmentation concerne l'hébergement permanent des résidents arrivés du 01/12/2023 au 31/05/2024.

Soit une augmentation de 2,30€ par jour et par résident, (15 personnes)

Augmentations des prestations hôtelières : repas festif, repas invité et repas enfant.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées

NOR : ECOC2400198A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 342-3,

Arrêtent :

Art. 1^e. – Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 3,21 % au cours de l'année 2025 par rapport à l'année précédente.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2024.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,
S. LACOCHE*

*Le ministre des solidarités, de l'autonomie
et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
Pour le ministre et par délégation :*

Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40

accueil@fondationbrothier.fr

1, rue du stade 79 190 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



Ci-dessous le tableau des tarifs consultable à l'EHPAD

TARIFICATION - EHPAD FONDATION BROTHIER

CATÉGORIE	DÉTAIL	UNITÉ	2025
-----------	--------	-------	------

PRESTATIONS DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT EN EHPAD

GARANTIE	Le dépôt de garantie à l'entrée du résident correspond à 30 jours de tarif hébergement		
RÉSERVATION	Résident provenant du domicile ou d'un foyer logement	par jour	75,46 €
	Résident hospitalisé (prix hébergement - forfait journalier hospitalier)	par jour	55,46 €
HÉBERGEMENT	Hébergement Permanent (aide sociale)	par jour	66,20 €
	Hébergement Temporaire (aide sociale)	par jour	76,13 €
	Hébergement Temporaire (résidents payants)	par jour	83,16 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2022)	par jour	70,78 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2023)	par jour	74,02 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.05.2024)	par jour	74,02 €
	Hébergement Permanent (nouveaux résidents payants au 1.06.2024)	par jour	75,46 €
	Hébergement Permanent résident payants de moins de 60 ans	par jour	88,19 €
	Hébergement Permanent résident aide sociale de moins de 60 ans	par jour	76,53 €
ACCUEIL DE JOUR	ACJ	par jour	36,36 €
DEPENDANCE	GIR 1/2 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	21,57 €
	GIR 3/4 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	13,70 €
	GIR 5/6 (ticket modérateur)	par jour	5,81 €

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

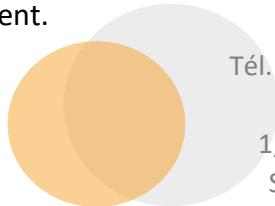
BLANCHISSEURIE	Blanchisserie (avant le 01/01/2023)	par mois	80,40 €
	Le linge des résidents peut être entretenu par l'établissement ou par la famille. Le résident ou son représentant légal souhaite (cocher la case de votre choix) :		
REPAS EN FAMILLE	<input type="checkbox"/> Entretenir son linge personnel		
	<input type="checkbox"/> Que l'établissement entretienne son linge personnel.		
	Repas ou pique-nique des familles (incluant activités et animations)	par repas	25,04 €
	Repas invités adultes	par repas	21,23 €
	Repas invités enfants de moins de 12 ans	par repas	8,98 €

AUTRES PRESTATIONS

AUTRES PRESTATIONS	Prestation (coiffeur, pédicure, ...) : tarifs fixés par l'intervenant concerné par le service	
	Les achats à la boutique de l'établissement sont facturés sur la facture mensuelle d'hébergement ou sur émission d'une facture mensuelle (pour les résidents à l'Aide Sociale)	

Convention proposée par le Conseil Départemental du 79

Mme LUZIER définit l'aide sociale et explique le fonctionnement de paiement avec le département.



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40

accueil@fondationbrothier.fr

1, rue du stade 79 190 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



Les informations à retenir :

- l'établissement est habilité à 100 % à l'aide sociale ce qui lui permet d'accueillir des résidents dont le prix de journée sera réglé par le Conseil départemental
 - Cette convention est prolongée pour une durée de 5 ans.
 - Le Conseil départemental transmet par la même occasion ses nouveaux tarifs à partir du 1^{er} février 2025 :
 - chambre à 1 lit : **66,20 €**
 - hébergement temporaire : **76,13 €**
 - hébergement permanent résident de - de 60 ans : **76,53 €**

Point sur les AAP

1. AAP Qualité de Vie au travail :

❖ Formation Montessori :

Grâce au financement par l'ARS d'action d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, depuis plusieurs années et à notre partenariat avec le GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente une formation Montessori va avoir lieu dans l'établissement avec des salariés de l'EHPAD de Lezay.

En effet, il semble important d'imaginer des manières de travailler avec les résidentes plus réconfortantes, plus alignées avec ses principes de professionnels compétents.



Mme MAUGER informe les membres le fonctionnement, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de la prise en soins.

Mme GAUVIN se questionne sur le financement, l'ARS prend en charge la totalité du financement.

❖ Nutrition :

Appel à projet concernant la nutrition avec Re Santé-vous débutera le 7 février à raison d'un vendredi sur deux.



Tél : 05 49 07 63 10 Fax : 05 49 07 47 40

accueil@fondationbrothier.fr

1 rue du stade 79 180 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



Mme LUZIER précise que se sera des ateliers culinaires

❖ **Table numérique :**

Mme VIVIER explique qu'une table numérique est en démonstration jusqu'au 06/02/25.

Les résidents ont déjà fait plusieurs activités dessus et ont apprécié. Une demande AAP est en cours de réalisation afin d'acquérir une table numérique coût estimé à environ 17 000€.

2. AMI Centre de ressource territorial

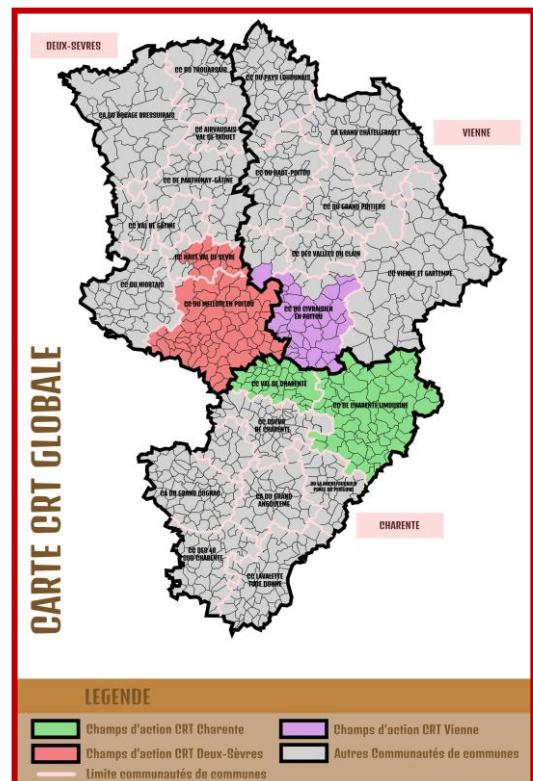
❖ Le GCSMS porte la création de 3 CRT sur les 3 départements : Deux-Sèvres, Vienne et Charente.

Ces projets financés par l'ARS ont été déposés le 29.12.2024. La décision de l'ARS de nous autoriser à ouvrir ces services aura lieu en juin 2025.

L'objectif est de proposer dans :

Le volet 1 : Des actions collectives dans les EHPAD partenaires pour les personnes âgées du territoire identifiées comme vulnérables.

Le volet 2 : des actions **individuelles à domicile** pour ces mêmes personnes, de prévention des chutes, de lutte contre la dénutrition des personnes âgées, de lutte contre l'isolement, de soutien des aidants, de sécurisation du domicile...



Retour sur les fêtes de Noël

Mme VIVIER remercie l'ensemble des participants pour la fête de Noël. La décoration a été réalisé par les résidents.

Les résidents ont apprécié le repas surtout les huîtres (qui ont été offerte par la pharmacie CHABBERT)

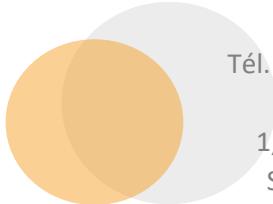
Retour positif de l'ensemble des résidents et des familles.



Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
accueil@fondationbrothier.fr
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
Site internet : fondationbrothier.fr





Présentation du tableau d'activités de l'UP

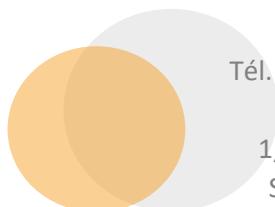
Mme ROUSSEAU et Mme VIVIER ont créé un tableau d'activités pour l'unité Le Tilleul qui sera affiché pour que les familles prennent connaissance des activités qui sont proposées tout au long de la journée.

Cela peut aller de l'activité de la vie quotidienne (essuyage de la vaisselle) aux activités Flash (puzzle...)

Ce tableau peut également servir de repère pour les résidents.

Planning des activités types au Tilleul							
Semaine 1							
Matin	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	Activité de la vie quotidienne	Visite de Scott	Borne musicale (journée)	Activité de la vie quotidienne			
DEJEUNER				Repas thérapeutique	DEJEUNER		
Après midi	Temps de repos						
	Jeux mémoire	Activité manuelle	Jeux mémoire	Activité manuelle	Intervenant musical	Temps musical	Temps musical
	Activité de la vie quotidienne						
	Activité flash	Activité de la vie quotidienne	Activité de la vie quotidienne				

Sous réserve de modification suivants les animations à l'EHPAD.





Planning des fêtes, sorties et repas de familles dans l'année

Mme VIVIER énumère son programme, les dates ne sont pas définitives

Planning des sorties et repas de famille 2025

- 11 Février : sortie au restaurant avec le Tilleul
- 18 Février : gouter partagé avec GCSMS pour la Chandeleur à Chauray
- Début avril : Top-Chef, concours culinaire
- 24 juin : fête de la musique
- Tournois de pétanque d'avril à septembre (finale mi-septembre à Lezay)
- Du 6 au 12 octobre Olympiades « Semaine Bleue »
- Rencontre avec l'EHPAD de Civray une fois par trimestre
- D'autres sorties seront programmées selon la disponibilité du personnel accompagnateur
- Sortie à la mer
- Sortie avec l'ACJ
- ✓ Repas d'été : courant juin
- ✓ Repas de Noël : début décembre



De plus, un projet « vacances » est en cours de réflexion pour une nuit fin septembre, un groupe de 10 résidents pourra profiter d'un séjour dans un gîte adapté avec prêt de matériel médical si nécessaire. Une participation financière sera demandée aux résidents. Le lieu reste à définir.

III. Retour sur les demandes formulées par les résidents

M. TOSTAIN demande si c'est possible d'installer à l'arrière de l'établissement un abri car quad il pleut pour monter dans le bus et en profite pour réitérer sa demande de logo sur le camion.



Mme VIVIER fait une énumération de l'ensemble des activités que les résidents souhaiteraient avoir plus souvent :

- Lecture à voix haute
- Jeux de quilles/palets

- Visite de l'Abbaye
- Lac Lambon
- Visite du château de Javersay
- Musées
- Refaire des activités avec les enfants de l'école de Limalonges
- Aller au restaurant (Courte Paille et Mac Do')
- Faire des courses à Leclerc
- Chasse aux œufs des enfants du personnel
- Aller voir la ferme de Caroline (employée EHPAD)
- Manger une raclette
- Repas anniversaire
- Repas à thèmes une fois tous les quinze jours

IV. Thématique Travaux et équipements au sein de l'établissement

Travaux en cours

La terrasse de l'unité sécurisée (le tilleul) va être opérationnelle pour accueillir les résidents courant avril.



Fresques

Peinture de la salle de repas réalisé par Eric.
La fille de Mme LUZIER a réalisé plusieurs fresques.





V. Thématique Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité

Information concernant le cas groupé IRA

- Point sur le cluster IRA (infections respiratoires aigües)
 - ❖ 31 résidents touchés avec toux, fièvre et fatigue. L'isolement en chambre a été mis en place dès les premiers cas et le masque a également été obligatoire (professionnels et visiteurs).
 - ❖ 4 professionnelles ont été malades. Une résidente est décédée. L'épidémie a été très contagieuse et le pic est apparu le 04/01/2025.
 - ❖ Depuis 06/01/2025, aucun cas nouveau a été détecté.
 - ❖ Une déclaration a été faite à l'ARS (obligatoire à partir de 4 cas), et à l'équipe mobile d'hygiène du CH de Niort. Des tests ont été pratiqués (sur certains résidents) mais n'ont pas révélé de grippe.
 - ❖ Les masques ont été rendus non obligatoires au 21/01.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Madame Marie-France RAFFOUX
Présidente du CVS

